

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 06 avril 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31/03/2023

Date de publication : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

**N° MA-DEL-2023-019****OBJET : ACQUISITION PARCELLE G344**

RAPPORTEUR: Mme Dominique VISSECQ

Par délibération n°2021-108 du 21 décembre 2021, notre Conseil Municipal a validé l'acquisition des parcelles G345 et 346, quartier des sablières, en vue de la réalisation d'une résidence autonomie pour les seniors.

Cette acquisition reposait sur une modification du zonage au PLU communal avec un classement en zone UC de ces deux parcelles.

La modification n°2 du PLU procédant à ce changement de zonage a été approuvée par délibération du 21 décembre 2022.

Ce changement de zonage permet désormais de réaliser des projets d'habitat sur cette emprise foncière.

Sur ce site, la commune est également propriétaire des parcelles G347 et 348.

Pour les besoins d'un aménagement cohérent autour de cette résidence et notamment la création de voies de circulation et d'espaces verts sans consommer de zone constructible, la commune a initié des négociations avec le propriétaire de la parcelle G344 et un accord a été trouvé sur un prix de vente établi à 10€/m2.

La parcelle G344, située en zone A du PLU, est cadastrée pour une contenance de 3555 m2.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle G344 aux prix et conditions ci-dessus définies,
- De confier à maître ARNOUX, notaire à Bédoin, la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou tout adjoint faisant fonction, à signer toute pièce afférente à cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte aux effets ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023 et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/4/2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**



La Secrétaire de séance, Carole PERRIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*